

Motion du département de chimie de l'Université de Poitiers appelant à un mouvement de rétention administrative des notes

Le département de chimie de l'Université de Poitiers demande le retrait du projet de décret réformant les statuts des enseignants-chercheurs et la réforme des concours de recrutement des enseignants telle qu'elle est engagée actuellement. De plus, il trouve particulièrement inadmissible que le ministère retire des postes d'enseignants-chercheurs et de IATOS compte tenu de la situation chronique de pénurie qui caractérise l'Université.

Il s'oppose en particulier :

- à la modulation des services conduisant à assimiler l'enseignement à une sanction et à le réduire à une tâche officiellement « non-noble » par opposition au prestige supposé de la recherche. Cette politique ne peut aboutir, à l'avenir, dans un contexte de désengagement financier de l'Etat et de durcissement du système normatif d'évaluation, qu'à un alourdissement des services d'enseignement jusqu'à 384 heures annuelles. Au-delà de la remise en cause du statut d'enseignant chercheur, cela sera immédiatement préjudiciable à la qualité de l'enseignement dispensé aux étudiants.

- aux pleins pouvoirs des présidents des universités dans le cadre d'une gestion individuelle et locale des carrières et à la dépossession des instances paritaires nationales élues de leurs prérogatives. Loin de conduire à récompenser « l'excellence », cela aboutira à un traitement arbitraire des situations personnelles et mettra en cause l'indépendance intellectuelle et scientifique des enseignants-chercheurs.

Dans ces conditions, et après avoir pris acte de l'épuisement des voies classiques de la concertation, nous décidons de procéder à la rétention administrative des notes du premier semestre jusqu'à l'assemblée générale du 12 janvier 2009 tout en informant les étudiants de leurs résultats aux contrôles continus et aux contrôles terminaux.

Fait à Poitiers le 6 janvier 2009